



CP-2019-2020 : 25 juin 2020
Date d'adoption : 1^{er} septembre 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 25 JUIN 2020, À 19 H 00, VIA UNE PLATEFORME VIRTUELLE (TEAMS).

Étaient présents :

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Jovette Levasseur Rousseau	Représentante	internationale Saint-François-Xavier
Claude Beaulieu	Représentant et Représentant	La Croisée I et II CCSEHDAA
Nadine Dionne	Substitut	La Croisée I et II
Magali Émond, présidente	Représentante et Représentante	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante polyvalente La Pocatière
Rachel Rioux (arrivée à 20 h)	Représentante	des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié
Marie-Lyne Cayouette	Représentante	secondaire de Rivière-du-Loup

Étaient également présents :

Antoine Déry, invité
Héloïde Dionne, secrétaire d'assemblée

Étaient absents :

Conseil d'établissement des écoles : Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
Vents-et-Marées et Desbiens
des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
Roy et Joly
Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Lanouette
Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et
Saint-Bruno
Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais
Sacré-Cœur
secondaire Chanoine-Beudet

Était sans représentation :

Conseil d'établissement des écoles : Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 19 H 20)

La présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous. Puisque le quorum n'est pas atteint, une consultation sera faite par courriel auprès des membres.

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUIN 2020

CP-2020-06-1152

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 25 juin 2020

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2020-2021
- 2.2 Révision du calendrier scolaire 2020-2021

3. DOSSIERS DE DÉCISION

4. DOSSIERS D'INFORMATION

5. DOSSIERS DIVERS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET PROCHAINE RENCONTRE

Mardi le 1^{er} septembre 2020, à 19 h 30, à Saint-Pascal

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

2.1 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2020-2021

CP-2020-06-1153

Monsieur Antoine Déry, directeur général, débute la présentation en expliquant aux membres que le budget du centre de services scolaire pour l'année 2020-2021 sera adopté le 11 août 2020 puisque des documents fournis par le ministère ne sont pas disponibles. Il mentionne que, selon la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire qui, le 1^{er} juillet, n'a pas adopté son budget est autorisé à encourir, pour ce mois, un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'année scolaire précédente et qu'il en est de même pour chaque mois de l'année scolaire où, le premier jour, le budget n'est pas encore adopté.

Par la suite, il explique que les conseils d'établissement sont consultés sur les objectifs et les principes et que le comité de parents est consulté sur les critères de répartition des ressources. Il souligne que le document a été modifié afin de le rendre plus simple à comprendre et moins volumineux.

Le directeur général fait ensuite une brève présentation des règles budgétaires à l'aide d'un document préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il explique aussi les principales modifications qui ont été apportées dans le document des Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2020-2021.

Les membres adressent leurs questions à M. Déry.

CONSIDÉRANT la transmission du document complet des « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières entre les établissements 2020-2021 » transmis aux représentants du comité de parents, préalablement à la rencontre;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents est consulté seulement sur « les critères » de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général, monsieur Antoine Déry;

CONSIDÉRANT les explications détaillées des différentes mesures décentralisées et centralisées;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au document qui en allègent la lecture et qui en facilitent la compréhension par les membres du comité de parents et des conseils d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le comité de parents est généralement en accord avec le document tel que déposé;

- **Quant aux changements apportés en 2016-2017 dans la répartition des budgets de fonctionnement des comités et des conseils d'établissement :**
 - **QUE** le comité de parents souhaite avoir un rapport des dépenses réelles de fonctionnement des comités et des conseils, au 30 juin 2017, au 30 juin 2018, au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020, afin d'évaluer l'équité de la nouvelle répartition;
- **Quant aux soldes des budgets de fonctionnement des comités et des conseils :**
 - **QUE** le comité de parents souhaite que le solde de l'année 2019-2020 soit reporté au budget 2020-2021 afin d'encourager une saine gestion des fonds publics et d'éviter que des dépenses moins pertinentes soient faites dans le but d'utiliser la totalité du budget alloué, le tout, avec une possibilité d'un maximum défini;
- **Quant aux dépenses admissibles au budget de fonctionnement des conseils d'établissement :**
 - **QUE** le comité de parent **réitère** sa proposition adoptée en 2014-2015 (résolution # CP-2015-06-891), en 2015-2016 (résolution # CP-2016-06-941), en 2016-2017 (résolution # CP-2017-06-991), en 2017-2018 (résolution # CP-2018-05-1038) et en 2018-2019 (résolution # CP-2019-06-1103) à l'effet que la liste des dépenses admissibles au budget de fonctionnement des conseils d'établissement soit mise à jour, clarifiée et cohérente d'un milieu à l'autre et que celle-ci soit transmise aux conseils d'établissement;
 - **QUE** le comité de parents souhaite que le document transmis aux conseils d'établissement en début d'année soit modifié afin de la rendre plus simple pour les membres;

- **Quant à la consultation :**

- **QUE** les documents de consultation soient transmis minimalement une semaine avant la rencontre du comité de parents afin que les membres puissent en prendre connaissance;
- **QUE** le comité de parents réitère sa demande adoptée en 2017-2018 (résolution # CP-2018-05-1038) et en 2018-2019 (résolution # CP-2019-06-1103) à l'effet qu'un délai suffisant (minimum d'un mois) soit accordé aux organismes partenaires, tels que le comité de parents et le conseil d'établissement, afin de répondre aux différentes consultations du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;
- **QUE** le comité de parents reçoive un suivi concernant cette consultation.

Le comité de parents tient à souligner qu'il apprécie l'ensemble des modifications qui ont été apportées au document.

SUIVI : Transmettre la résolution au Service des ressources financières.

2.2 RÉVISION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur Antoine Déry, directeur général, explique qu'avec l'annulation des Jeux du Québec à l'hiver 2021, une consultation est menée afin de modifier le calendrier scolaire 2020-2021.

Les options proposées par la direction des Services éducatifs jeunes sont les suivantes :

- Déplacer la journée pédagogique du 25 février 2021 au 31 août 2020 et de conserver la journée pédagogique du 26 février 2021 en place;

ou

- Déplacer la journée pédagogique du 25 février 2021 au 23 juin 2021 et de conserver la journée pédagogique du 26 février 2021 en place.

CP-2020-06-1154

CONSIDÉRANT l'annulation des Jeux du Québec à l'hiver 2021;

CONSIDÉRANT la consultation menée par la direction des Services éducatifs jeunes concernant la modification du calendrier scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par la direction des Services éducatifs jeunes, soit de déplacer la journée pédagogique du 25 février 2021 au 31 août 2020 ou au 23 juin 2021 et de conserver la journée pédagogique du 26 février 2021 en place;

CONSIDÉRANT la consultation par courriel menée auprès des membres du comité de parents et les résultats de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le comité de parents opte pour l'option de déplacer la journée pédagogique du 25 février 2021 au 23 juin 2021 et de conserver la journée pédagogique du 26 février 2021 en place.

SUIVI : Transmettre la résolution aux Services éducatifs jeunes.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

CP-2020-06-1155

IL EST PROPOSÉ par Marie-Lyne Cayouette et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

Prochaine rencontre : Le mardi 1^{er} septembre 2020, à 19 h 30, à Saint-Pascal

Héloïde Dionne, secrétaire d'assemblée

Magali Émond, présidente